



Séance du 4 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	28

Objet de la délibération
FINANCES Création d'un logo et d'une charte graphique pour les actions tourisme
Référence
2_20220404_1.1.3

Date de la convocation
29/03/2022

Date d'affichage
08/04/2022

L'année deux mille vingt-deux, le quatre avril à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le Multiplexe Gaumont – 3-5 boulevard de Belfort à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLE, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, DESSEAUX, DEBART, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, FRANCOIS, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, DURIEUX, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT.

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT, pouvoir à Mme FOURÉ
 M. FOUCAULT, pouvoir à M. RIFFLART
 Mme DELÉTRÉ, pouvoir à M. RIFFLART
 Mme RODINGER, pouvoir à Mme VERRIER
 M. RENAUX, pouvoir à M. DEBART
 Mme PINON, pouvoir à Mme FOURÉ
 Mme VANDEPITTE, pouvoir à M. DESSEAUX
 M. DELNEF, pouvoir à Mme THIEBAUT
 Mme DE WAZIERS, pouvoir à M. DESFOSSÉS

Excusés, absents : Mme SAVARIEGO, DARRAGON, GEST, THÉVENIAUD, DUFOUR, OURDOUILLÉ, DOVERGNE, SURHOMME, QUIGNON, SUIN, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, STOTER, BOHIN, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, PETIT, Mme HIVER, DINOUEARD, CHEVIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Bénédicte THIEBAUT

La création d'un document de promotion touristique commun aux 8 EPCI est un projet prioritaire pour le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois en 2022 et ses EPCI membres. Pour mettre en valeur les projets, il est nécessaire d'établir une identité visuelle propre aux actions « Tourisme ».

Dans ce cadre, il convient de recourir à un prestataire extérieur pour établir un logo et une charte graphique associée. Ces outils seront utilisés dans les documents et supports liés aux actions "tourisme" du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Une prestation de ce type est estimée à 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC.

Le montant pour l'élaboration de cette charte graphique nous permet de simple sans publicité préalable ni mise en concurrence préalable au vu d'ASAP du 7 décembre 2020 simplifiant les commandes pour les marchés publics de faible montant.

La Commission Administration Générale en date du 15 mars et le Bureau Syndical du 21 mars ont émis un avis favorable aux principes et aux modalités de mise en œuvre de ces supports.

Il est proposé au Comité syndical de valider le principe de création de ces supports et ses modalités de mise en œuvre.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valider le principe de recourir à un prestataire extérieur pour établir un logo et une charte graphique associée afin d'établir une identité visuelle propre aux actions tourisme.

Fait et délibéré le 4 avril 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART